



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

Pau, le 24 février 2020

*Service Gestion et Police de  
l'Eau*

**Affaire suivie par :** Stéphane Dexperts  
**Téléphone :** 05 59 80 87 98  
**Courriel :** ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr  
**Réf :** SD/IC-LET200280M

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial par un dispositif de rejet de la station d'épuration de Bésingrand sur le gave de Pau rive gauche sur la commune de Bésingrand.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
L'adjointe à la cheffe du service  
Gestion et Police de l'eau

Aurélie Birlinger

Copie : DDFIP

Monsieur le Maire  
Mairie  
5, rue des Pyrénées  
64150 Besingrand